

Les débuts de Lonza

Création de l'entreprise Lonza à Gampel.

1897

L'utilisation du mercure

Le mercure est utilisé par la Lonza à Viège comme catalyseur dans la production d'acétaldéhyde par hydrolyse.

1917

Création du Grossgrundkanal

Construction du Grossgrundkanal long de 11 km pour l'évacuation des eaux usées de la Lonza.

1928

1^{er} rapport

La CIPEL publie une étude sur la pollution des eaux du lac Léman et de ses affluents. Le mercure soulève déjà des interrogations sérieuses.

1975

2^e rapport

Jean-Pierre Schnydrig, chef du Service de l'environnement, rédige un rapport pour le Conseil d'Etat sur la pollution au mercure à Viège.

1981

Franz Steiner 1973 - 1981

Ce mercure que le Valais n'a pas voulu voir

POLLUTION

Les autorités cantonales connaissaient l'existence d'une forte pollution au mercure dans le canal d'évacuation des eaux de Lonza depuis 1975. Or l'épandage des boues polluées sur les parcelles agricoles et les jardins n'a stoppé qu'en 1990. Et les riverains ont dû attendre janvier 2014 pour être informés de la pollution de leur sol. Notre enquête.

PAR JULIEN.ROBYR@LENOUVELLISTE.CH



C'est en 1990 que l'Etat et la SEP interdisent l'utilisation de boues polluées issues de la Lonza. LOUIS DASSELBORNE

L'affaire secoue le Valais depuis la découverte de terres polluées sur le tracé de l'autoroute A9 en 2011 avec un Etat qui, curieusement semble redécouvrir le problème du mercure. S'ensuit un bras de fer acharné, aujourd'hui terminé, entre le canton et Lonza au sujet de la facture pour l'assainissement de la région. Les pouvoirs publics s'acquitteront de 7% de la facture, soit 3,5 millions. Lonza paiera 47,5 millions pour mettre fin au scandale qui écorne son image au moment où elle va créer 200 emplois supplémentaires à Viège. Pour le conseiller d'Etat Jacques Melly, «après un long travail, nous avons trouvé une solution très satisfaisante pour économiser du temps et de l'argent, sans aller chercher les responsabilités».

Pourtant, selon le rapport d'investigation historique et plusieurs autres documents découverts par «Le Nouvelliste», l'Etat

du Valais connaissait l'existence de la pollution au mercure du canal d'évacuation des eaux usées de Lonza, le Grossgrundkanal, depuis 1975 au moins. Un Etat qui est responsable de la surveillance de ce canal, tandis que les communes gèrent son entretien. Or, entre 1930 et 1990, les boues issues de cet entretien ont simplement été déposées sur les côtés du cours d'eau, tandis que les riverains n'ont appris qu'en janvier 2014 que leurs terrains étaient pollués. Comment expliquer une si longue attente? Découvrez notre enquête.*

Le rapport de Schnydrig

Les premiers signaux proviennent de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) en 1975. Ils découvrent une «pollution au mercure certaine» du Rhône à partir de Viège. Le canton du Valais a toujours eu un siège dans la commission et l'ancien con-

seiller d'Etat PDC chargé des travaux publics, Bernard Borner, confirme y avoir régulièrement participé en compagnie de son chef de l'environnement aujourd'hui décédé, Jean-Pierre Schnydrig.

Quelques années plus tard, en 1981, Jean-Pierre Schnydrig rédige un rapport qu'il présente au Conseil d'Etat. Il affirme que la moyenne des échantillons du canal des eaux usées de Lonza atteint 67 870 ppb, l'équivalent de 67,87 mg/kg, soit plus de trente fois la valeur limite admise aujourd'hui dans les jardins (2 mg/kg). Avant 1983 et l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'environnement, il n'existait aucune valeur limite.

Un problème déjà connu

Le chef du service propose alors des mesures d'assainissement du canal pour le «débarrasser des quelque 300 kilos de mercure qu'il contient». Mais la Lon-

za ne les a que partiellement suivies puisqu'elle entreprend dans les années suivantes des travaux sur un tronçon de 800 mètres, alors que le canal s'étire sur 11 kilomètres. Pour Bernard Borner, aujourd'hui âgé de 81 ans,

La prise de conscience du devoir d'appliquer à la lettre les règles liées à l'environnement est apparue dans les années 1990

la problématique était même déjà connue par ses prédécesseurs. «Je me rappelle que Franz Steiner en parlait déjà. Et si ma mémoire est bonne, Ernst von Roten, ministre de 1958 à 1973, siégeait au conseil d'administration de Lonza. Il y avait beaucoup d'autres composantes à

prendre en considération, notamment économiques.»

Une pression économique

Ces considérations économiques suffisent-elles à expliquer le non-assainissement du canal alors que le chef du SPE propose des mesures en 1981? Une source proche du dossier affirme que Jean-Pierre Schnydrig, aujourd'hui décédé, subissait de fortes pressions de Lonza. «On lui demandait de détourner le regard.» Ancien chef de la sécurité, de la santé et de l'environnement de l'entreprise, Raymond Vouillamoz nie catégoriquement: «C'est renverser les rôles, une industrie n'est pas en mesure d'imposer ce genre de condition à l'Etat. Il y avait parfois des nuages, mais on ne peut pas dire que nos relations étaient mauvaises.»

La pollution silencieuse

L'autre argument avancé par les acteurs du dossier concerne

(*Pour cette enquête, «Le Nouvelliste» a travaillé en collaboration avec «Le Temps», la RTS et le «Walliser Bote».)